

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 15 Décembre 2017

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 Novembre 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 15 Décembre 2017 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme BORGET

Mrs. COCHELIN – CHEVRON – FAUVEAU – FOUGEROL – LEHR – MARC – NURDIN

ABSENTS REPRESENTÉS AVEC POUVOIR :

Mme FOURE à M LEHR

Mme LE CALVEZ à Mme BORGET

Mme MOROY à M FAUVEAU

Mme PELLERIN à M CHEVRON

Mme WYZLIC à M NURDIN

ABSENT :

M COMBE

CONSEIL MUNICIPAL :

Mme BORGET a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU VENDREDI 10 NOVEMBRE 2017 :

Pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I) RIFSEEP :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de délibération pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire, préparé lors du conseil municipal du 18 janvier 2017 a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du 23 novembre 2017. Le conseil municipal doit désormais se prononcer sur la mise en place de ce nouveau système indemnitaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le nouveau régime indemnitaire.

II) CRITERES D'EVALUATION ENTRETIEN PROFESSIONNEL :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de délibération concernant les critères d'évaluation de l'entretien professionnel du personnel communal, préparé lors du conseil municipal du 18 janvier 2017, a reçu un avis favorable du Comité technique paritaire le 23 novembre 2017. Il convient de délibérer pour la mise en place de ces critères.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer les critères d'évaluation de la valeur professionnelle.

III) ACQUISITION D'UN PALAN :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Quincaillerie Beauceronne pour l'acquisition d'un palan électrique, d'un montant de 1445.11€HT, ainsi que d'un chariot porte palan pour un montant de 107€HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'un palan et d'un chariot porte palan pour les montants ci-dessus.

IV) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASC :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de l'ASC Mézières sollicitant une subvention exceptionnelle afin d'organiser en juin 2018 un festival pour les enfants.

Cette subvention exceptionnelle, calculée sur la base de la répartition communale prévue dans la convention jeunesse serait pour la commune de 315€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'ASC une subvention exceptionnelle de 315€.

V) **FONDS DE PEREQUATION 2^{ème} DEMANDE :**

Comme tous les ans, les travaux d'investissement peuvent faire l'objet d'une aide au titre du Fonds Départemental de Péréquation, que ces travaux aient ou non obtenus d'autres subventions à condition que le montant maximum des subventions ne dépasse pas 60 % et que le FDP ne dépasse pas 50 % du montant H.T. des travaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention (2ème tranche) au titre du FDP pour les travaux réalisés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du fonds de péréquation.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire donne la parole à M Fougerol qui fait le point pour le conseil municipal sur l'adhésion à la compétence éclairage public d'Energie Eure et Loir, ainsi que sur le changement de fournisseur d'électricité.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les travaux et investissement 2018 ont été chiffrés pour le chemin des tiers à 227000€ TTC. Les autres travaux seront à voir lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte rendu du dernier conseil communautaire.

Monsieur le Maire indique que le gouvernement a décidé la suppression de la taxe d'habitation à partir du 1^{er} Janvier 2018 : 72.8% de la population sera concernée

TOUR DE TABLE :

Monsieur Fougerol rend compte de la réunion du 11 décembre avec le Sous-Préfet, ainsi que de la réunion Natura 2000 ayant eu lieu en mairie le 11 décembre.

Madame Borget informe le conseil municipal que le colis des seniors sera distribué samedi 23 décembre et rend compte de la commission développement économique. Elle rend également compte de l'analyse du budget de la commune réalisée par la Trésorerie générale.

Monsieur Fougerol informe le conseil municipal de la tenue des assises départementales « Cheval et Différence ». Un centre équestre agréé pour l'accueil des personnes handicapées se trouve à Saint-Sauveur-Marville.

Monsieur Lehr indique que le lampadaire au 48 Route du Vallon ne fonctionne plus.

Monsieur Marc fait part de problèmes de bruit du aux chiens au lotissement des sablons. Il indique également que le stop à l'entrée du lotissement n'est pas respecté.

Monsieur Chevron indique que les lampadaires rue des forts s'allument en décalage par rapport aux autres rues de la commune.

Prochain Conseil Municipal : le 26 Janvier 2017

Fin de la séance à 21h30

M. COCHELIN

Mme BORGET

M CHEVRON

M FAUVEAU

M FOUGEROL

M LEHR

M MARC

M NURDIN